

ANNEXE 2 : Catégorie de cotisation

		début	fin
A	Activité principale Les travailleurs indépendants qui pour l'application du statut social sont supposés exercer leur activité indépendante à titre principal (art. 12 par. 1 de l'AR n°38 du 27/07/2005)	01/07/1956	
B	Usage assurance vie Il s'agit des personnes qui ont conclu une assurance vie auprès d'une caisse de pension et qui bénéficient d'une réduction de cotisation sociale	01/07/1956	31/12/1972
B	Activité autorisée avant l'âge normal de la retraite (2/3 de pension de survie)	01/01/1984	31/12/1992
C	Usage bien immobilier Il s'agit de personnes qui avaient utilisé un bien immobilier en vue de la constitution d'une caisse de pension et qui pouvaient bénéficier d'une réduction de cotisation	01/07/1956	31/12/1972
D	Activité complémentaire (à titre accessoire) avant l'âge légal de la retraite Les personnes qui, outre l'activité indépendante, exercent habituellement et à titre principal une autre activité	01/07/1956	
E	Activité autorisée après l'âge normal de la retraite Les travailleurs indépendants qui exercent une activité après l'âge normal de la retraite et qui bénéficient depuis le 01/01/1976 d'une pension de retraite ou de survie	01/07/1963	
F	Activité autorisée avant l'âge normal de la retraite Les personnes qui exercent une activité indépendante et qui, avant l'âge légal de la retraite, bénéficient déjà d'une pension qui fait l'objet de la réglementation en matière d'activité professionnelle autorisée	01/07/1963	
G	Aidant(e) sans revenus Assurance libre pour le(s) aidant(s) non rémunéré(s)	01/01/1968	31/12/1984
H	Marié(e)s, veuf(s)/veuve(s), étudiants (art. 37.1) Les personnes qui n'exercent pas une autre profession mais qui sont bien titulaires de droits dérivés	01/01/1968	
I	Début activité (art. 40.3) Une cotisation provisoire au début de l'activité pour les personnes qui ont invoqué l'application de l'article 37 (catégorie H)	01/01/1982	
J	Homme, aidant de son épouse (art. 12)	01/07/1956	30/09/1985

	À l'homme qui assiste ou remplace son épouse dans l'exercice de sa fonction, il est offert la possibilité d'être considéré à sa place comme étant le cotisant.		
K	Assurance continuée – faillite Avec droit à la pension	01/07/1995	30/06/1997
K	Assurance sociale en cas de faillite Sans droit à la pension	01/07/1997	
L	Conjoint aidant (statut maximal)	01/01/2003	
M	Âge de la retraite atteint avant le 04.01.1957 Les personnes qui font partie de cette catégorie paient uniquement une cotisation pour le secteur des allocations familiales	01/01/1968	
N	Clergé	01/07/1956	31/12/1975
O	Activité autorisée avant l'âge normal de la retraite (pension de survie)	01/01/1993	
P	Communautés religieuses	01/07/1956	31/12/1975
Q	Conjoint aidant – mini-statut Jusqu'au 31/12/2002 : assujettissement volontaire À partir de 01/01/2003 : assujettissement obligatoire	01/01/1990	
R	Assurance continuée – uniquement pension Font partie de cette catégorie les membres qui n'exercent plus d'activité indépendante mais qui paient pour une assurance continuée dans le secteur des pensions	01/07/1956	
S	Assurance continuée – pension et AMI Font partie de cette catégorie les membres qui n'exercent plus d'activité indépendante mais qui paient pour une assurance continuée dans le secteur des pensions et dans le secteur AMI	01/07/1956	
T	Assimilation période d'études ou comme apprenti avec paiement de cotisations sociales Élargi à partir du 01/10/1981 de : assimilation pour une période inférieure à un an, située entre la fin du service militaire et le début de la période assimilable pour étude ou contrat d'apprentissage	01/01/1957	
T	Assimilation maladie par cotisation volontaire	01/01/1968	31/12/1975
U	Assimilation (maladie, service militaire, détention provisoire) Il s'agit en l'occurrence d'assimilations pour lesquelles aucune cotisation n'a été payée	01/07/1956	
V	Activité autorisée avant l'âge normal de la retraite (perte ou renoncement au droit à la retraite anticipée)	01/01/1976	31/12/1996
W	Activité après l'âge normal de la retraite (pas de pension de retraite ou de survie)	01/01/1976	31/12/1996
X	Aidant dans une entreprise familiale	01/07/1956	31/12/1969

Y	Activité après l'âge normal de la retraite (pas de pension de retraite ou de survie)	01/01/1976	
Z	Prime unique (paiement de la valeur d'achat suite au renoncement de l'utilisation d'un bien immobilier) Ou utilisation d'un bien immobilier pour couvrir la période entre le 01/07/1956 et le 31/12/1967	01/07/1956	31/12/1967